DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 09/10/2026
*Date d'Affichage : 09/10/2026
*Conseillers en exercice **: 23**
*PRÉSENTS **: 17**
*VOTANTS **:** 22

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 Octobre 2026 à 20h15, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire
Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,
Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr GLÉNAT Bernard, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MALLET Françoise, Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie, Mme SÖNNICHSEN Sophie

Etaient absents excusés :
Mr DUMEUNIER David pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mr NAIMI Yacine pouvoir à Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie,
Mme FREY Florence pouvoir à Mme AKRICHE Tanya
Mr ROUSSELET Thierry pouvoir à Mme CORNELOUP Isabelle,
Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie pouvoir à Mme DAGUENET Nadine,
Mr DIARRA Fodié,

Monsieur Bernard GLENAT a été désigné Secrétaire de séance.

DEL6 AVENANT N°2 AU MARCHE N°2025-001 AVEC L ENTREPRISE QUALICONSULT CONCERNANT LA MISSION CONTROLE TECHNIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DES ANCIENNES ECURIES

Par décision n°2022-04 du 3 mars 2022, Monsieur le Maire a signé une convention de contrôle technique de vérification techniques et d'attestations (CT) dans le cadre de la restauration des anciennes écuries pour un montant de 10 400,00 € HT soit 12 480,00 € TTC avec la société QUALICONSULT.
Par décision n°2023-06 en date du 20 février 2023, Monsieur le Maire a signé un avenant d'un montant de 1 900 € HT soit 2 280 € TTC. Le nouveau montant après avenant 1 est de 12 300 € HT soit 14 760 € TTC.

Le calendrier de l'opération ayant été modifié et ayant engendré un retard d'exécution du chantier. Il convient de prolonger la durée de la mission de 12 mois
La date contractuelle de fin de mission est donc fixée jusqu'à novembre 2027.

Incidence financière :
L'avenant n°2 est d'une plus-value d'un montant de 14 240,00 € HT soit 17 088,00 € TTC, soit une augmentation de 136,92 %
Soit une augmentation, pour l'ensemble des avenants, de 155,19 %

Nouveau montant du contrat :

Montant HT :	26 540,00 €
TVA (20 %) :	5 308,00 €
Montant TTC :	31 848,00 €

La commission des Finances, Investissements et Recettes du jeudi 8 octobre 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL615102026AVE-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, des suffrages exprimés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat avec la Société Qualiconsult 16 Rue de la République 95570 BOUFFEMONT

DIT QUE le nouveau montant du contrat sera de :
Montant HT : 26 540,00 €
TVA (20 %) : 5 308,00 €
Montant TTC : 31 848,00 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 16/10/2026

Le Maire,

Thierry BRUN

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL615102026AVE-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026